BANQUE NATIONALE
D'ALGERIE
DINECTION GENERALE

Circulaire à l'Ensemble des Sièges et Organismes de la Banque

Le 19 Novembre 196 Numéro d'Ordre

1325

CAISSE

I - OPERATIONS DE GUICRET

III - TRAVAUX ADMINISTRATIFS

OBJET /: Création du compte "livret d'épargne BM.

REFER /: Arrêté ministère des Finances du 22 Septembre 1986,

- Circulaire nº 1.301 ~ du 30.06. 1986
 - Circulaire nº 1.315 du 06.10.1986

I - GENERALITES

- 1 Les circulaires sus référencées traitent respectivement du compte sur livret et des mesures de sécurité qui s'y rapportent.
- La présente circulaire a pour objet de porter à la comnaissance des sièges et organismes de la banque la création du "compte livret d'épargne B.M.A."
 L c titre, il est crée un "livret d'épargne B.M.A. "utilisable dans les mêmes

conditions que celui du compte sur livret, objet de la circulaire M° 1.301. Les sièges pourront s'en approvisionner selon leurs besoins auprès de la D.M.G.

II - OUVERTURE DES COMPTES "LIVRET D'EFFHONE B.W.L.".

4 - Les comptes "Livret d'Epargne B.N.A." sont ouverts dans le compte général "260" de la série comptes particullers : 000.001 à 009.999. Ils donnent lieu à la signature de la formule d'ouverture de compte dont ci-joint spécimen, d'un carton de signature, modèle CA. TO ainsi qu'à la confection d'un avis d'ouverture de compte modèle 37 206.

.../...

5 - Le client devra signer concomitamment le CA 10 et le carnet qui lui est destiné.

·- 2 -

- 6 Le directeur d'agence ou sont représentant devra quant à lui signer le livret à l'emplacement réservé à cet effet.
- 7 La délivrance dulivree à son titulaire doit avoir lieu au plus tard dans la quinzaine qui suit la date d'ouverture.

III - LES OPERATIONS SUR COMPTE LIVRET D'EPARGNE"BNL"

- 8 Le montant ba: livret d'épargue B.N.A. ne doit pas excéder 100.000 Dk rémunérés au taux de 5% l'an et ce, conformément à l'article 7 alinés 2 de l'artété N° 425 du 22 Septembre 1986 du Ministère des Finances fixant les nouvelle, les cuffiliens de horpe.
- 9 Les intérêts servis sur livret d'épargne BNA sont décomptés :
 - en cas de versement à partir du ler jour de la quinzaine calendaire qui suit le versement,
 - en cos de retrait è partir du ler jour de la quinzaine au cours de laquelle est effectué le retrait.

Les intérêts sont arrêtés par période semestrielle.

- 10 Les dispositions relatives au traitement des opérations concernant les comptes sur livret figurant au chapitre III, des articles 9 à 14 et de 16 à 17. de la circulaire N° 1.301 sont applicables également aux comptes "Livret d'éparghe RMA".
- 11 Par ailleurs, il est rappelá aux sièges que les mesures de sécurité évoquées dans les articles 6-7-8-9, chapitre II de la circulaire Nº 1.315 quant à l'utilisation des comptes sur livret et carte BMC Express sont étendues aux comptes livret d'éparque BMC.

IV - DISPOSITIONS DIVERSES

- 12 La gestion des livrets vierges se fera dans les mêmes conditions que les autres formules numérotées de la banque.
- 13 Chaque client agant droit à l'ouverture d'un seul compte "livret épargne BML" toutes les dispositions devront être prises par l'agence en relation avec la D.F.C.L. "Fichier Central" afin d'éviter toutes autres nouvelles ouvertures de compte sus-cité,

.../...

B.W.L.* sera tenu par le siège. En cas de tentatives d'utilisation frauduleuse, les agences devront respecter les dispositions en vigueur.

15 - Mention de complément doit être portée sur les circulaires sus-visées.

16 - La présente circulaire prend effet à compter de sa date de parution.

A A

prie la BANQUE NATIONALE D'ALGERIE de bien vouloir ouvrir un compte livret d'épargne BNA sur Ses livres dont le montant ne doit pas exéder 100.000 DA.

Avec intérêt au taux de 5 % l'an

Je déclare que je jouis de tous mes droits et que (les femmes préciseronts je suis célibataire, ou mariée, ou divorcée

ou veuve 1.

je m'engage expressément à être seul à utiliser le présent livret, et à en signaler la perte ou le vol à la BANQUE NATIONALE D'ALGERIE.

أرجو من البنك الوطنسي الجزائسوي أن يغتسع مسابا لدفتر التوفير بسجلاته لمبلخ يجسب ان لا يتجاوز 100.000 د.ج

مقائدة فعرها 5_% سنويسا

أعلسن أنني اتعتع بكامل حفوفسي وتبيسن المراة حالتها : عازية متزوجة،مطلقة،ارملة)

اتمهد باستعمال هذا الدفشر شخصيا ، وأعلم حالا البنك الوطنسي الجزائسري في حالبة ضياعه او اختلاسي.